

# REPERAGE ET SUIVI POST-EXPOSITION AMIANTE

**SRMTM 29 novembre 2018 -Dr Roulet, Dr. Chevassut**

- 5 médecins du travail
- 2 IDEST
- 2 ingénieurs de prévention
- 2 ASST
- 1800 Entreprises et  $\approx$ 18000 salariés

# Repérage des expositions professionnelles antérieures à l'amiante pour les salariés de plus de 50 ans

- Etablissement d'un curriculum laboris dans notre service
- Décision d'orientation vers le CCPP après information et consentement éclairé du salarié (lettre type et attestation de prise en charge)

# CONCLUSION

Le travail en réseau avec le CCPP fait partie des recommandations de la HAS et s'avère indispensable pour faire le lien entre le suivi médical en période d'activité et le suivi post professionnel.